

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Cohésion Sociale

29

## Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Noél NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

### Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACG (Association Chandon Grésillons)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'ACG pour l'organisation de « La fête des enfants » à destination des genevillois.es,

Considérant l'objectif de cette initiative, qui est de créer un moment festif pour les enfants et les familles,

Considérant l'objet et l'implication de cette association, qui a pour but de promouvoir des activités sociales, éducatives et sportives,

Considérant l'intérêt pour la ville de Gennevilliers de soutenir cette action à destination de ses habitant.es,

### DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500€ à l'ACG (Association Chandon Grésillons) pour son initiative « La fête des enfants ».

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982

Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Signé électroniquement le